

Département fédéral des finances
Service juridique du Secrétariat
général
Bernernhof
3003 Berne

RR/tm

312

Berne, le 31 mars 2014

Consultation relative à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Madame,
Monsieur,

La Fédération Suisse des Avocats vous remercie pour votre courrier du 13 décembre 2013 et pour nous avoir donné la possibilité de prendre position par rapport à la procédure de consultation susmentionnée.

Après examen des documents pertinents, nous renonçons à ce stade à prendre position au sujet de l'avant-projet précité.

Il nous paraît en effet que les associations spécialisées, dont l'Association suisse des banquiers, sont mieux à même que notre fédération de vous faire part de commentaires utiles.

En revanche, en marge de l'avant-projet, il est prévu d'ajouter dans la loi sur l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« LFINMA ») un article 42a « Assistance administrative » dont les alinéas 3, 4, 5 et 6 nous préoccupent.

En effet, le client ne doit pas être mis devant le fait accompli. Son droit à prendre connaissance du dossier auprès de la FINMA et son droit de recourir en temps utiles contre toute décision de transmission d'informations le concernant à une autorité étrangère doivent être sauvegardés, conformément aux principes fondamentaux de notre ordre juridique.

Par ailleurs, il n'existe aucun motif impérieux justifiant que l'article 22a PA (féries) ne soit pas applicable.

Compte-tenu des observations ci-dessus, nous sommes de l'avis que les alinéas 3, 4 et 5 de l'art. 42a LFINMA (avant-projet) doivent être supprimés et que l'alinéa 6 doit se limiter à énoncer que la décision de la FINMA de transmettre des informations à l'autorité étrangère de surveillance des marchés financiers peut, dans un délai de dix jours, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral.

La FSA vous remercie de prendre en compte ses observations et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sa considération distinguée.

Président FSA

Secrétaire général FSA

Pierre-Dominique Schupp

René Rall